

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur la commune de la Chapelle-Montmartin

Par arrêté préfectoral du 06 mai 2024, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de parc photovoltaïque au sol situé à « les Communaux », sur le territoire de la commune de la Chapelle-Montmartin, sera ouverte en mairie de la Chapelle-Montmartin du mardi 28 mai 2024 à 8h30 à vendredi 28 juin 2024 à 17h00.

**Demande de permis de construire** n° 041 038 23 D0001 par la SASU SK Renouvelables 11, domiciliée 148 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon et représentée par M. Sébastien Darche.

Au terme de la procédure, une autorisation de permis de construire ou un refus sera pris par M. le préfet, autorité compétente.

### **Commissaires-enquêteurs :**

M. Alain Van Keymeulen, officier de l'armée de terre en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur,  
M. Claude Pitard, en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

**Composition du dossier :** le projet de parc photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R.122-2 du code de l'environnement. Le dossier d'enquête comprend notamment une étude d'impact, un résumé non technique et les avis sollicités pendant la phase d'instruction.

**Consultation du dossier :** pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de la commune de la Chapelle-Montmartin ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouvertures habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

### **Horaires d'ouverture de la mairie de la Chapelle-Montmartin :**

Les mardi, mercredi et jeudi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,  
Le vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00,  
Le samedi de 08h30 à 12h00.

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de la Chapelle-Montmartin afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de la Chapelle-Montmartin, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : [ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr).

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

### **En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de la Chapelle-Montmartin :**

- le mardi 28 mai 2024 de 8h30 à 12h30 ;
- le mercredi 05 juin 2024 de 13h30 à 17h30 ;
- le samedi 15 juin 2024 de 8h45 à 12h00 ;
- le mardi 18 juin 2024 de 13h30 à 17h30 ;
- le vendredi 28 juin 2024 de 13h30 à 17h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher, à la mairie de la Chapelle-Montmartin où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>